

Les programmes d'aide à l'exportation destinés à l'industrie

- **Gouvernement provincial**
 - Export Québec (MESI)
 - Innovation Bois (MFFP)
 - Investissement Québec (Investissement)
- **Gouvernement fédéral**
 - Canexport: MAECI
 - DEC Canada
 - EDC et CCC (Investissement et crédit)



Il existe une multitude d'autres programmes pour innovation, recherche, etc.

Programme Exportation (PEX)

Bonification du programme dans le cadre de la SQE

→ Ajout en 2016-2017 : 6 M\$

→ Bonification totale pour la durée de la stratégie : 21 M\$

Plus de 90 M\$ sur 4 ans
disponibles pour les PME

Programme Exportation (PEX)

Permet de soutenir **financièrement** les entreprises québécoises qui souhaitent par exemple :

- Embaucher un spécialiste à l'exportation;
- Réaliser des missions de prospection;
- Présenter vos produits et services lors de salons commerciaux à l'étrangers;
- Élaborer un plan d'affaires international;
- Recevoir du coaching en développement de marchés;
- Obtenir une homologation ou une certification internationale facilitant l'exportation;
- Recruter un agent ou un distributeur;
- Adapter ou concevoir des outils promotionnels pour les marchés étrangers.

Programme géré par les **Directions régionales du MESI**

Programme Exportation (PEX)

Les entreprises des **produits du bois** (volet spécifique)

- Contexte du conflit du bois d'œuvre
- Une enveloppe de **4 M\$** sur quatre ans a été réservée dans le PEX pour le secteur des produits du bois (SCIAN 321).
- Critères assouplis pour les entreprises du secteur
- Traitement rapide pour des demandes de déplacements

Volet du Programme géré par les **Directions régionales du MESI**

Programme Exportation (PEX) – Volet bois

Volet « régulier »

- L'aide peut atteindre **40 % des dépenses admissibles**, jusqu'à concurrence de **100 000 \$**
- Le cumul des aides gouvernementales non remboursables ne peut être supérieur à 50 % des dépenses totales du projet
- Ces demandes seront traitées et analysées comme des demandes régulières
 - Toutefois, compte tenu des actifs élevés de l'industrie, le montant minimum des demandes PEX pour les entreprises du secteur sera abaissé à **0,5 % des capitaux propres de l'entreprise** (versus le ratio actuel de 1 %).

Programme Exportation (PEX) – Volet bois

Volet « traitement rapide »

- Permet à une entreprise d'obtenir des montants forfaitaires pour ses déplacements
 - États-Unis, Canada: 850 \$
 - Mexique, Amérique centrale, Caraïbes: 1 250\$
 - Europe: 1 550\$
 - Asie, Océanie, Amérique du sud, Moyen-Orient, Afrique: 2 350\$
 - Supplément de 500\$ pour les entreprises dont le bureau de vente est située en *Gaspésie/Îles de la Madeleine, Côte-Nord, Saguenay/Lac St-Jean, Bas-St-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec*
- Maximum de **10 déplacements** par entreprise sur une période de 12 mois
- **Analyse financières simplifié**

PROGRAMMES DU MFFP (Innovation Bois)

- **Programme Innovation Bois** – Ce programme a pour objectif de développer la veille technologique et les connaissances sur l'intelligence de marché, d'encourager la recherche appliquée et le développement de produits, procédés, technologies et systèmes innovants et de soutenir la démonstration et l'implantation en usine de technologies et produits innovants.
- **Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois** – Ce programme vise à appuyer des projets mobilisateurs liés à l'utilisation du bois dans la construction dans une perspective de réduction des émissions de GES.

Programme Innovation Bois	Subvention	
	Pourcentage maximum des dépenses admissibles	Montant maximum
A1. implantation en usine de procédés, équipements et produits innovants A2. construction et opération d'usines pilotes et d'usines de démonstration	50 %	2 500 000 \$
B1. réalisation d'études de pré faisabilité B2. réalisation d'études de faisabilité B3. réalisation d'études de marché B4. réalisation d'un plan d'affaires B5. réalisation d'études, d'essais et détermination de procédés	75 %	75 000 \$
B6. recherche appliquée et développement de produits, procédés, technologies et systèmes innovants destinés à l'industrie	50 %	200 000 \$

Programme CANEXPORT (MAECI)

- **Admissibilité**
- être une entreprise à but lucratif ;
- être une personne morale ou une société en nom collectif à responsabilité limitée ;
- détenir un numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC)
- avoir un effectif équivalant à un employé à temps plein au minimum et 250 au maximum.
Le nombre d'employés travaillant pour une entreprise est déterminé via le nombre de feuillets T4 produits par cette entreprise ;
- générer entre 200 000 \$ et 50 millions de dollars de revenu annuel déclaré au Canada au cours de sa dernière année fiscale complète
- Marché visé: Nouveau marché !!!!!
- (ne pas avoir vendu dans le pays cible au cours des 2 dernières années)

Programme CANEXPORT (MAECI)

- **Activités admissibles**

- les voyages d'affaires ;
- la participation à des salons professionnels ;
- les études de marché ;
- l'adaptation d'outils de marketing à un nouveau marché ;
- les frais juridiques associés à un accord de distribution ou de représentation.

Programme CANEXPORT (MAECI)

- **Limites relatives aux demandes de financement**
- Il est possible d'obtenir une contribution minimale de 10 000 \$ par demande (à condition que le coût des activités admissibles totalise au moins 20 000 \$) et une contribution maximale de 99 999 \$ par demande (à condition que le coût des activités admissibles totalise au moins 199 998 \$).
- Les demandeurs ne peuvent réaliser qu'un seul projet CanExport à la fois et ne peuvent présenter une nouvelle demande que lorsque les activités du projet en cours sont terminées et que toutes les demandes de remboursement ont été traitées.
- La contribution maximale annuelle du programme CanExport est de 99 999 \$ par demandeur.
- L'aide cumulée – c'est-à-dire le total des subventions gouvernementales canadiennes reçues (qu'elles soient fédérales, provinciales, territoriales ou municipales) – est limitée à 50 p. 100 des dépenses admissibles du projet.
- Les honoraires des experts-conseils embauchés pour réaliser une étude de marché et organiser des rencontres et des activités de jumelage interentreprises sont limités à 25 p. 100 du coût total de l'activité ou du projet.

Programme DEC Canada (Export)

- **Contribution de 50% Remboursables**
- **Exemples d'activités**
- Développement d'un réseau de distribution
- Acquisition d'équipements, d'outils informatiques et de technologies
- Prototypage, preuve du concept, démonstration, vitrines technologiques
- Mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation
- Achat de brevet ou de licence
- Activités de certification
- Développement des capacités de gestion
- Recrutement de ressources spécialisées
- Regroupements, alliances et partenariats
- Transfert de connaissances
- Développement de stratégies
- Démarchage et recherche de financement
- Maillage et réseautage
- Services-conseils et d'accompagnement
- Services d'information